

Un site naturel gravement menacé par un projet régional soutenu par le cabinet de la Ministre ECOLO de l'Environnement

Dossier de presse - octobre 2011 v.19



Photo Jean-Pierre Leclercq – Copyright (c) CEBE-MOB 2011



**Commission de l'Environnement
de Bruxelles et Environs**

**Rue J.B. Mosselmans 44
1140 Evere**

Numéro d'entreprise : BE 0438798306

info@cebe.be

<http://www.cebe.be>

Document disponible en .pdf sur le site de la CEBE

Un site naturel gravement menacé par un projet régional soutenu par le cabinet de la Ministre ECOLO de l'Environnement

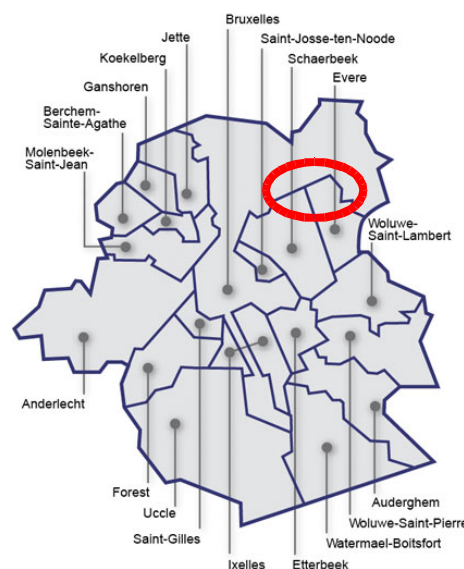
1. Le site du Walckiers

Le site naturel du « Moeraske » (petit marais) concerne 14 hectares étendus sur 3 communes au nord-est de Bruxelles :

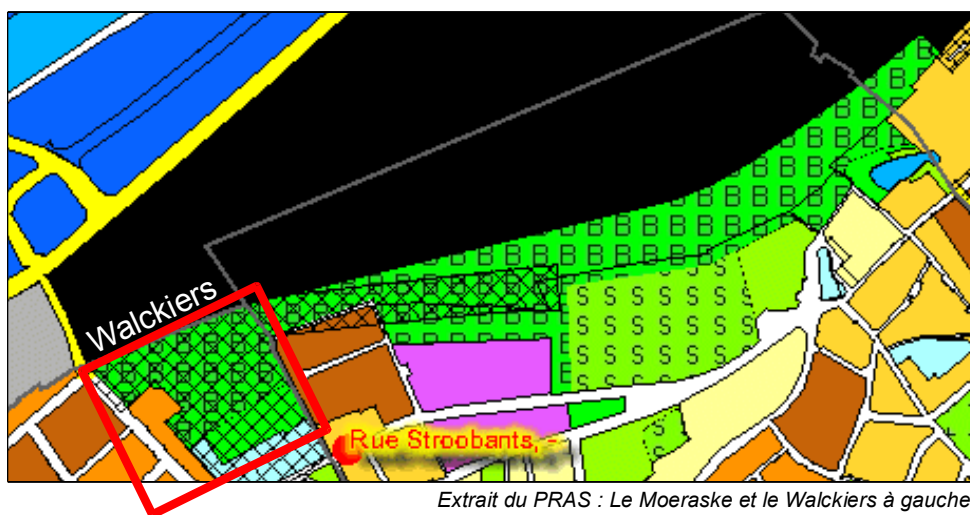
- Schaerbeek
- Evere
- Bruxelles-Ville (Haren).

L'appellation « **Walckiers** » fait référence à la partie schaerbeekoise du site.

Le « **Walckiers** », site classé pour son intérêt scientifique, couvre 4,5 hectares, repris au **Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS)** comme **zone verte de haute valeur biologique**.



Il fait l'objet d'**études scientifiques** depuis 1985, puis vers 1989 d'une gestion adaptée à sa haute valeur biologique, et assurée par la **CEBE** (Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs) et ce en collaboration avec l'**IBGE** depuis quelques années.



Extrait du PRAS : Le Moeraske et le Walckiers à gauche, notifiés avec la lettre B (zone verte de haute valeur biologique)

Bref historique du site

- Au XVIII^{ème} siècle, le terrain faisait partie du parc de la villa du Comte de Walckiers.
- La villa disparut en 1824 (incendie) et le parc divisé en de nombreuses parcelles. Celles qui allaient devenir le « Walckiers » furent complètement remodelées en 1860 et devinrent le jardin du Couvent de la Sainte-Famille en 1891. Quelques vestiges des fabriques (p.ex. fausses grottes, cippe, etc) existent encore, sans datation précise.
- Exproprié dans les années 1950, le site fut en grande partie remblayé lors du projet de prolongement de l'autoroute d'Anvers jusqu'au centre de Bruxelles. Les lieux appartiennent à la Région de Bruxelles-Capitale depuis 2003.
- **Clôturé et abandonné dans les années 1960, le site n'a plus subi aucune modification et a été entièrement soustrait aux activités humaines à la fin des années 70.**

Etudié dès 1985 par les futurs membres fondateurs de la CEBE, il fut complètement pris en charge en 1989 et n'est plus fréquenté depuis que lors de visites guidées (mensuelles, à la demande, scolaires, etc) et des gestions organisées mensuellement par la CEBE.

2. Un site d'une richesse exceptionnelle

Grâce à ces décennies de calme et de tranquillité liés à une gestion adaptée, le Walckiers a pu développer une végétation de type forestier qui n'est pas celle d'un parc urbain laissé à l'abandon.

On y trouve différents biotopes : une zone de **friche** piquetée de **bosquets** et bordée d'un talus boisé, une **mare** et **deux grottes artificielles**, une haute **futaie**, une **prairie humide**, une **clairière** et **deux vergers**.

Une richesse botanique exceptionnelle à Bruxelles

Depuis une vingtaine d'années, plus de **220 espèces de plantes supérieures** y ont été observées¹. En sachant que la richesse moyenne par km² est de **120 espèces** en Région de Bruxelles-Capitale, on comprendra que les 0,45 km² du Walckiers rangent le km² qui le contient dans les carrés **les plus riches de la capitale**² !!!

Une dizaine d'espèces y sont même qualifiées de **très rares**² (RR). Citons par exemple la corydale solide, la luzerne en faucille... Le règne des champignons est également bien présent avec 70 espèces dont 2 (*Antrodia serialis* et *Lactarius torminosus*) sont considérées comme vulnérables (kwetsbaar) par la Nederlandse Mycologische Vereniging (Rode Lijst, 2008).

La qualité biologique du site est très largement soulignée par différentes sources dont la dernière Carte d'Evaluation Biologique³.



Corydale solide – Corydalis Solida
(copyright © CEBE 2011 – Alain Doornaert)

Des espèces animales nombreuses et variées

La diversité écologique et la richesse floristique impliquent une richesse faunique importante.

La Carte d'Evaluation Biologique³ indique également cette grande richesse qui apparaît d'autant plus importante que c'est le **seul site naturel au nord-est de la Région**. Tout impact négatif a donc une influence importante sur l'ensemble de la faune régionale.

Les **arthropodes** (insectes, araignées, etc) sont souvent fragiles et dépendant de la présence d'une plante, d'un biotope ou d'un autre être vivant. Le Walckiers étant d'une grande richesse botanique et doté d'une grande variété de biotopes, les **arthropodes y sont fort variés et fort nombreux**.



Thécla de l'orme – Satyrium w-album
(copyright © CEBE 2011 – Bart Hannsens)

Citons, par exemple, le très rare papillon « thécla de l'orme » (*Satyrium w-album*). C'est le seul endroit de Bruxelles où il est régulièrement observé. **Avec 27 espèces de papillons de jour recensées**, le site du Moeraske-Walckiers est d'ailleurs **le plus riche de l'ensemble de la Région** pour ce groupe d'insectes (toutes les espèces observées au Walckiers sont reprises sur www.cebe.be/inventaires).



Lérot – Eliomys quercinus (copyright © CEBE 2011 – JP Coppée)

Le Walckiers a la chance d'abriter la **seule population importante de lérots en Région de Bruxelles-Capitale** (les autres observations étant de l'ordre de l'observation sporadique d'un nombre très limité de spécimens).

On peut encore citer : le **renard roux** (qui s'y reproduit), la **bécasse des bois** (présente toute l'année), le **rossignol philomèle** et le **gobemouche noir** (tous deux en migration), ainsi que le **pouillot fitis** (qui y niche).

En sécurité au Walckiers, cette faune essaime depuis cette zone en direction des environs.

1 DEKEYSER & DEKEYSER-PAELINCKX, 1986; DOORNAERT, 1986; WAUTERS, 1991

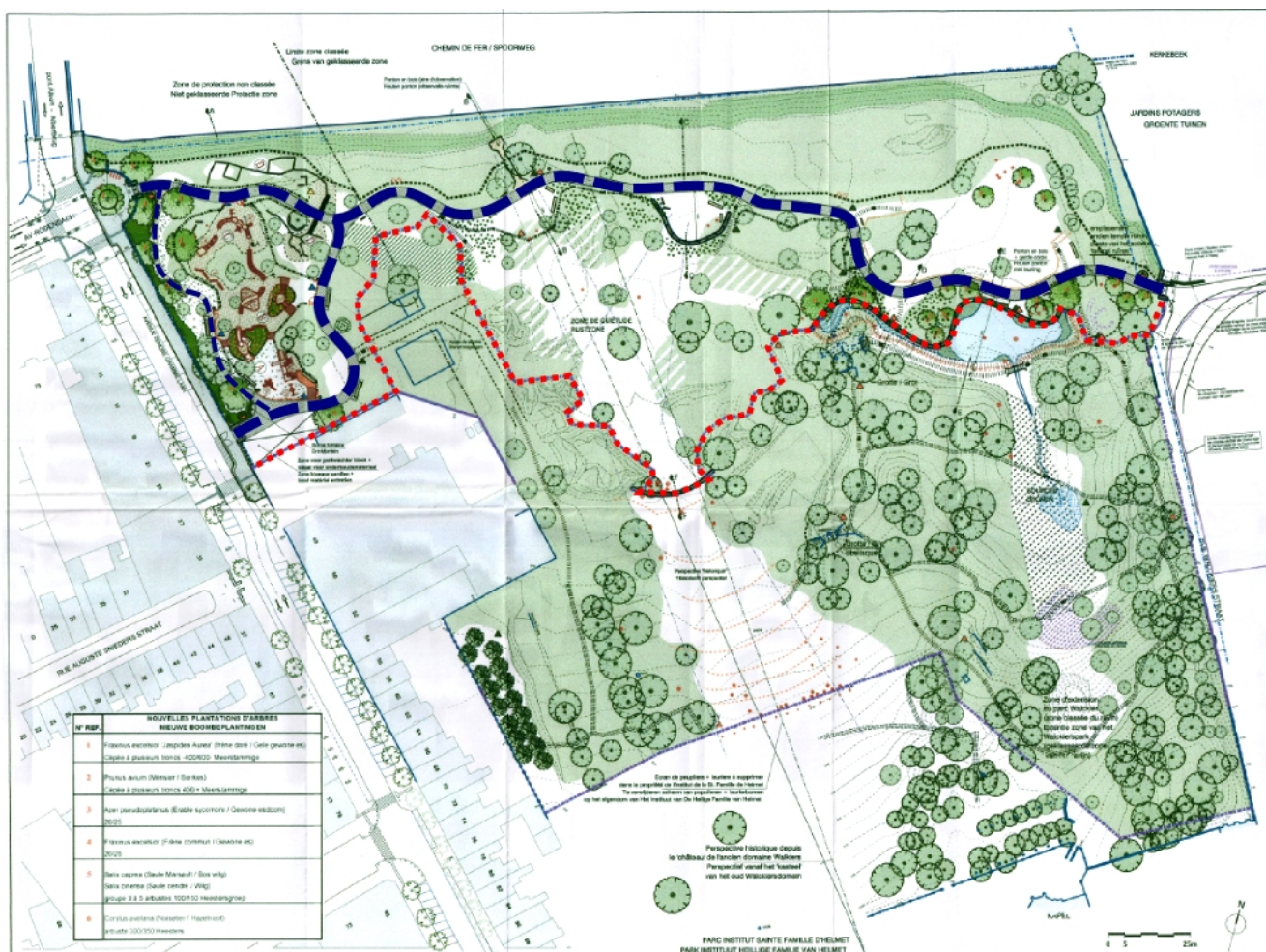
2 DECARITAT & GRYSEELS, 1996, GODEFROID, 1996

3 BRICHAU, AMEEUW, GRYSEELS & PAELINCK, 2000

3. Le projet de promenade verte proposé par l'IBGE et soutenu par la Ministre ECOLO de l'Environnement

Le projet peut se décomposer comme suit :

- traverser le site du Walckiers de part en part
- aménager des chemins carrossables
- construire un cheminement en dur et large de 3 mètres (promenade verte)
- permettre au public de cheminer librement dans une partie du site (les friches)
- clôturer la partie restante
- installer des aires de jeux
- implanter des pontons et des fossés avec gabions
- abattre 113 arbres (dont une partie située dans la zone occupée par les lérots), pour dégager une vue
- défricher et replanter
- restaurer et mettre en valeur les 2 grottes artificielles (comme faisant partie du parc du XVIII^{ème})
- supprimer les constructions insalubres près de l'avenue Zénobe Gramme.



Plan général du projet (en pointillé long et bleu : cheminement de 3 m de large; en petits pointillés rouges : clôture ou ponton en gabions*) (*gabions = structure en treillis remplie de matériaux tels des pierres par exemple))

Toute la partie **au-dessus de la ligne en petits pointillés rouges**, en haut de la carte, serait mise en **accès complet et permanent au public** !

La zone **sous la ligne en petits pointillés** serait « protégée » par une clôture ou des structures dont le franchissement n'est pas impossible et serait exposée au bruit et à la perte de biodiversité de la partie haute.

La partie **gauche**, à front de rue, est le projet de **plaine de jeux**.

L'**abattage des 113 arbres** (avec en sus des sous-bois et bosquets) aurait lieu à différents endroits, dont notamment dans la zone où les lérots sont les plus abondants, pour simplement dégager la vue vers l'école de la Sainte-Famille. Le défrichage et les plantations remplaceraient la végétation existante.

Détail du projet

Le projet mis à l'enquête publique prévoit d'**ouvrir largement et en permanence la partie nord** du site au public, affectant directement près de **30 %** de la superficie totale des lieux.

Un **sentier en dur, large de trois mètres**, est prévu pour traverser le Walckiers d'est en ouest. Ce sentier serait implanté en plein milieu de la principale zone de prairie ainsi qu'en partie sur certains chemins en terre, beaucoup moins larges (1 m de moyenne), existant déjà.



L'étang qui serait agrandi, verrait ses abords « dégagés » et longé par un ponton (copyright (c) 2011 – David Waiengnier)

Ce chemin, long d'environ 350 mètres, aurait pour objectif de rendre directement visibles les éléments marquants des lieux. Il serait bordé de **clôtures de différents types** renforcées par des plantations de ronces. A deux endroits au moins, le chemin offrirait un libre accès à une partie conséquente de la friche.

L'étang existant se verrait **recreusé, agrandi et "rapproché"** du sentier. Il est prévu d'y installer des **gabions** ainsi qu'un **ponton** qui le surplombe. Un autre ponton est prévu dans une des friches.

Afin de permettre l'approche de la grotte, celle-ci serait reliée au chemin principal par une **terrasse en bois sécurisée au moyen d'un garde-corps**.

Pour profiter du point de vue sur la gare de Schaerbeek, l'incinérateur et la vallée de la Senne, un chemin partant du cheminement principal rejoindrait le talus boisé au nord du site, et là un "**observatoire**" serait établi.

A partir du chemin principal, on dégage la vue vers l'école de la sainte-Famille par une perspective nécessitant l'**abattage d'arbres**.

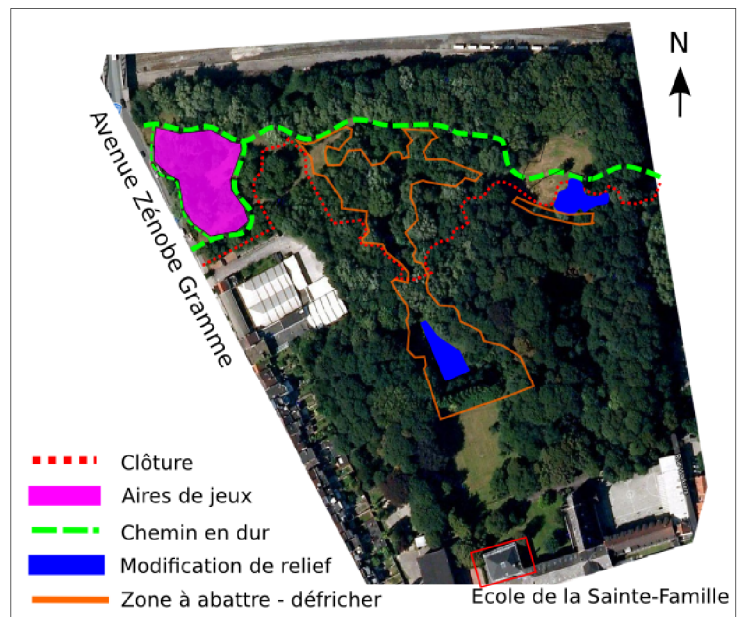
Enfin, dans les 0,8 hectares non classés du site, situés en limite ouest de celui-ci mais affecté en zone verte de haute valeur biologique, des **aires récréatives comprenant jeux d'enfants, sculptures en bois, tables et bancs de pique-nique, poubelles, surfaces engazonnées, aire de jeux pour pré-ados et local pour les gardiens** seraient aménagées.

La végétation de cette zone serait considérablement remaniée et replantée abondamment au détriment de la flore présente.

Pour la partie sud, le projet prévoit qu'elle ne serait accessible que lors de visites guidées (statu quo). Cette partie serait séparée de la zone Nord par un certain nombre de clôtures de différents types. A l'examen, il apparaît que ces structures n'empêcheraient aucunement le franchissement. Suite à un achat de terrain auprès du propriétaire voisin (école), la surface globale serait légèrement accrue. Néanmoins, cette partie n'est pas en zone verte de haute valeur biologique et ne peut être considérée comme une « compensation » aux travaux (vallon accidenté, non accessible pour l'instant et non utilisé par l'occupant actuel).

Les deux grottes seraient totalement « **renovées** », **la végétation qui les recouvre serait détruite de même que l'abri à chauves-souris qu'une des deux abrite** (remarquons que l'ensemble a déjà été considérablement mis à mal par les études préliminaires qui ont déjà eu lieu pour ce projet).

Une **partie de la végétation avoisinante serait aussi supprimée pour rendre les grottes plus visibles**. Des **abattages** de certains arbres potentiellement dangereux sont prévus dans l'ensemble de la zone.



Vue aérienne - Remarquez l'étendue de l'abattage prévu !

4. Impact du projet

Le cheminement tel qu'il est prévu dans le Walckiers, de par son emprise au sol et de par son tracé, concourrait à **morceler la totalité de la zone préservée depuis des décennies**. Le morcellement est, comme chacun le sait, une des causes premières de perte de biodiversité.

A l'heure actuelle, la faune et la flore y bénéficient d'une grande tranquillité. Cette zone fragile de 4 ha où les espèces sensibles trouvent refuge sert de réserve à l'ensemble du site classé (14 ha). C'est de là qu'elles essaient dans le reste du Moeraske (10 ha), largement ouvert au public mais qui, de part son relief et sa configuration, supporte mieux le passage des promeneurs.

Le **bruit** et le **mouvement** (chantier, ensuite piétons, vélos, enfants, radios portables, mobylettes, voitures de patrouille, aboiements et circulation des chiens...) qu'engendrerait la promenade verte fera inmanquablement fuir une série d'espèces craintives et fragiles.



*Les sentiers discrets et calmes du Walckiers
(copyright (c) 2011 – David Waiengnier)*

Pensons simplement au lérot dont la population fait montre d'une belle vigueur comme la campagne de relevés menée depuis plusieurs années a pu l'établir.

Que dire encore de l'impact sonore d'une aire de jeux pour enfants... Autoriser **les visiteurs et leurs chiens éventuels à quitter les chemins pour se promener librement dans la zone de friches et la piétiner** –un milieu particulièrement rare et menacé en région bruxelloise !- aurait pour inévitable conséquence d'appauvrir biologiquement le site.

Ajoutons encore le **dépôt d'immondices** en tous genres, déjà largement constaté au Moeraske voisin au point que de grandes opérations annuelles de nettoyage y sont nécessaires, celles-ci étant assurées par la CEBE.

Les incidences des **déjections canines** ne doivent pas être passées sous silence, engendrant une eutrophisation (dégradation et banalisation du milieu par un enrichissement excessif via des éléments nutritifs) des lieux qui ne serait pas sans impact sur la flore et la faune.

Les deux grottes artificielles perdraient leur couverture végétale: on y trouve quelques espèces de mousses (bryophytes) très intéressantes comme *Thamnobryum alopecurum* et *Fissidens gracilifolius* ainsi que *Rhynchostegiella tenella*, dont les deux seules autres stations connues de la Région de Bruxelles-Capitale sont en Forêt de Soignes et à l'Hof ter Musschen.

Les études préliminaires de ces deux grottes n'ayant accordé aucune attention à la diversité biologique des lieux, un coup très dur a déjà été porté à ces végétaux et ne laissent augurer rien de bon si des travaux y étaient autorisés.

A l'exception de la présence de quelques rares arbres « malades », l'abattage d'arbres n'est « justifiée » que pour des raisons paysagères ou de réalisation de ce gigantesque chantier.

Cette **destruction se ferait très certainement au détriment de la faune**, dont le lérot et les nombreuses espèces d'oiseaux.

Sauf pour des raisons de sécurité évidentes, il y a également lieu de se poser des questions sur la nécessité d'abattre des arbres même malades alors que le rôle de tels arbres, au niveau de la biodiversité, n'est plus à démontrer !



Thamnobryum alopecurum
Copyright © 2011 - Jean-Philippe Coppée

Ouvrir le Walckiers de la sorte au public entraînerait inévitablement une **eutrophisation de sa flore** et par effet subséquent une **banalisation et un appauvrissement de celle-ci et de l'ensemble des biotopes** qui le caractérisent ainsi qu'un **dérangement extrêmement dommageable pour sa faune**.

Le **défrichage et le remplacement de la flore existante** par des plantations, même avec des espèces indigènes, est en complète **contradiction** avec le maintien de la diversité des espèces qui vivent dans le Walckiers. N'oublions pas que c'est précisément cette richesse existante qui a justifié la mise en « zone verte de haute valeur biologique » de ces 4 hectares par les autorités !

5. Intervention de la CEBE

La CEBE est directement intervenue à de nombreuses reprises auprès de toutes les autorités concernées, mais en vain. Elle **encourage largement la promenade verte dans son rôle de lien** entre les sites existants afin de les faire connaître. Par contre, elle ne peut soutenir un projet de promenade verte visant la traversée et l'appauvrissement d'une biodiversité avérée et variée !

Elle ne peut donc évidemment pas s'inscrire dans une promenade verte qui aboutirait à la destruction d'une grande partie d'un site tel que le Walckiers !

Le souci de la CEBE a toujours été de faire connaître les sites au public (voir les rapport d'activités, les visites guidées, les nombreuses publications, les inventaires biologiques sur www.cebe.be).

La CEBE bénéficie, depuis le début de son intervention, d'une convention avec la Région de Bruxelles-Capitale.

Les interventions dans le site se font dans le cadre des gestions mensuelles du Moeraske et s'inscrivent dans un plan de gestion complet, mis à la disposition de l'IBGE et du service de la Direction des Monuments et Sites. Ce document est actualisé selon des cycles de plusieurs années afin d'affiner si besoin l'un ou l'autre paramètre. La version actuellement en vigueur est celle de décembre 2007.



*Visite guidée, mensuelle, pour un dérangement minimal
(Copyright © 2011 - David Waiengnier)*

Ce plan de gestion respecte à la fois les conditions qui ont présidé au classement et les prescriptions des zones vertes de haute valeur biologique, telles que décrites dans le **PRAS** (voir note ci-dessous).

Abritant à la fois des espèces animales et végétales rares et présentant une diversité biologique importante, le Walckiers n'usurpe aucunement son statut juridique de « haute valeur biologique »

D'un point de vue strictement écologique et scientifique, la situation optimale pour le Walckiers est une protection complète par l'intermédiaire d'un statut de réserve naturelle régionale. Propriété régionale, la Région n'aurait aucun mal à octroyer ce statut de protection !!!

Afin de ne pas mettre en péril le principe de la promenade verte et préserver le Walckiers, la CEBE prône donc un contournement du site par le Nord, au bas du talus boisé, en longeant les voies de chemin de fer et le Kerkebeek qui pourrait un jour être remis à ciel ouvert, ou encore un passage en voirie.

Note : le PRAS et le Cobat

La totalité du site du Walckiers est reprise en zone verte de haute valeur biologique. Le PRAS (Plan régional d'affection du sol) définit ces zones vertes de la manière suivante : « **Les zones vertes de haute valeur biologique sont destinées à la conservation et à la régénération du milieu naturel de haute valeur biologique en ce sens qu'elles abritent des espèces animales et végétales rares ou qu'elles présentent une diversité biologique importante. Ne peuvent y être autorisés que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive du milieu naturel ou des espèces.** »

Le Cobat (*Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire*) ne prévoit pas de possibilité de dérogation aux prescriptions du PRAS, dont les prescriptions applicables sont ici très claires, que ce soit aux niveaux des prescriptions générales applicables à toutes les zones : dans toutes les zones, les équipements d'intérêt collectif ou de service public peuvent être admis dans la mesure où ils sont compatibles avec la destination principale de la zone considérée et les caractéristiques du cadre urbain environnant.

Et de surcroît dans les zones vertes, les zones vertes de haute valeur biologique, les zones forestières, les zones de parcs et les zones agricoles, ces équipements ne peuvent être que le complément usuel et l'accessoire de leurs affectations. On est très loin du compte !

6. Justifications du projet par l'administration régionale

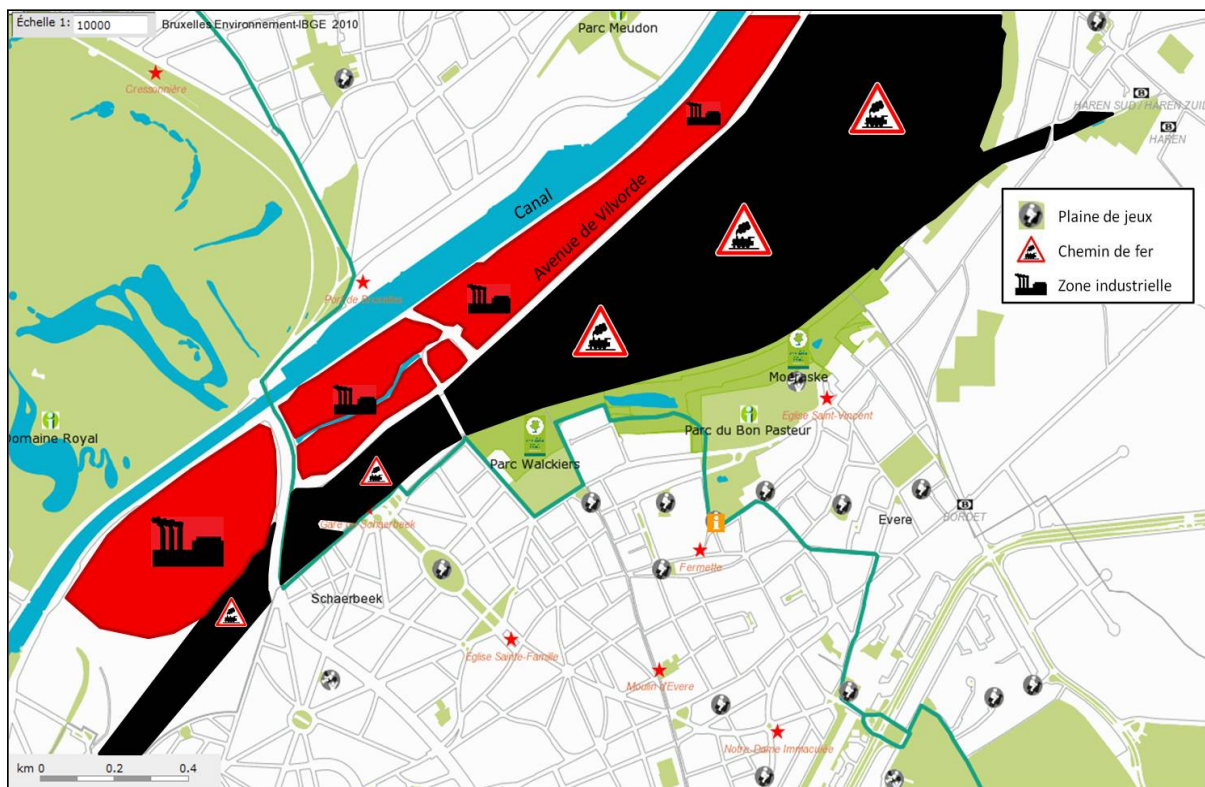
Toute alternative a été refusée et les arguments de la CEBE ont été rejetés. La justification du projet par l'administration régionale s'articule autour de différents arguments :

- **sensibilisation renforcée du public à l'environnement** (*ce que fait la CEBE depuis 20 ans !*)
- **mise en valeur du patrimoine et de la qualité des espaces** (*au prix de l'abattage d'arbres sains, de destruction d'espèces rares et du piétinement des friches ?*)
- **accessibilité limitée au tracé de la promenade verte** (*via des obstacles franchissables qui permettront l'accès à tout le site ?*)
- **amélioration de la qualité biologique** (*déjà exceptionnelle mais menacée par le projet !*)
- **amélioration de la zone non accessible** (*en quoi ?!*)
- **manque de zones vertes et de plaines de jeux dans le quartier** (*?? voir ci-dessous !*)

Ce dernier argument du manque de zones vertes dans le quartier est lui aussi incompréhensible lorsqu'on prend la peine de consulter la carte des zones vertes (IBGE) du quartier (voir infra).

En effet, celui-ci n'en manque vraiment pas : citons simplement l'avenue Huart Hamoir, le parc du Bon Pasteur, le Moeraske, le Doolegt, tous totalement accessibles et entourant le Walckiers.

La carte ci-dessous reprend les différentes zones vertes accessibles au public, ainsi que les plaines de jeux déjà présentes dans le quartier. L'offre est donc largement suffisante, d'autant que toute la zone entre le Moeraske-Walckiers et le canal est inhabitée. Elle est occupée par la gare de formation de Schaerbeek et la zone industrielle du canal.



*Zones vertes et plaine de jeux à proximité du Walckiers
(fond de carte « Carte interactive des espaces verts » - source : IBGE)*

Prolonger la promenade verte en reliant le Moeraske et le parc du Bon Pasteur au quartier de la Gare de Schaerbeek en contournant le Walckiers par un chemin le long du chemin de fer, au nord du site, constituerait toutefois une option très intéressante. Le ruisseau Kerkebeek pourrait aussi être remis à ciel ouvert.

En effet, ce tracé alternatif, avec des écoducs sous le chemin ou un chemin sur pilotis, et largement bordé de panneaux explicatifs et illustrés, mettant en exergue la richesse et la fragilité du site, rendrait compréhensible au grand public sa nécessaire protection.

En longeant le Walckiers, le promeneur qui parcourt les 63 km de la Promenade Verte Régionale comprendrait immédiatement qu'il longe un endroit exceptionnel, sinon unique, en Région de Bruxelles Capitale !

7. Position de la CEBE

Un projet remaniant une grande partie du Walckiers et y augmentant la pression sur la biodiversité présente (voir inventaires biologiques sur www.cebe.be/inventaires) ne peut, même à long terme, procéder à la préservation du patrimoine naturel qui y vit et s'y reproduit.

La CEBE maintient toutes ses réserves quant au projet de traversée du Walckiers et demande que la promenade verte contourne le site, soit en longeant les voies de chemin de fer, soit en passant en voirie..



*Une quiétude unique à Bruxelles
(Copyright © 2011 CEBE-MOB – David Waiengnier)*

8. Responsabilité des décideurs politiques bruxellois

Accepter un tel projet signifierait qu'un défrichage suivi de replantations, l'aménagement d'aires de jeux ou la réalisation d'un chemin de 3 mètres de large en dur est parfaitement conciliable avec le statut de « zone verte de haute valeur biologique ». **La responsabilité des décideurs politiques est donc énorme !**

Toute caution à un tel projet signifiera de facto une menace potentielle pour tous les sites semi-naturels de la Région repris au PRAS comme « zone verte de haute valeur biologique ».

Le précédent que l'acceptation d'un tel projet signifierait au maintien de la nature et de la biodiversité à Bruxelles serait catastrophique.

Le fait qu'il soit porté par une administration qui a la préservation de la nature dans ses attributions et soutenu par le cabinet de la Ministre ECOLO de l'Environnement est encore plus inconcevable... mais hélas vrai !



1 & 4. Zones menacées - (copyright (c) 2011 – David Waiengnier)

2. Lérot – *Eliomys quercinus* (copyright (c) 2011 – Jean-Philippe Coppée)

3. Luzerne en faucille - *Medicago falcata*, espèce rare, présente au Walckiers (copyright (c) 2011 – Alain Doornaert)